

Collecte des déchets



DÉCHETS MENAGERS :

Vous trouverez dans le document ci-dessous toutes les informations sur le ramassage des déchets ménagers sur la commune de Brax :

📄 [Recapitulatif_Ramassage_Dejets_BRAX.pdf](#)

Ci-dessous le calendrier détaillé pour l'année 2019 :

📄 [Calendrier Collecte Dejets Brax 2019.pdf](#)

Pour bien trier ses déchets, suivez le guide : 📄 [Télécharger le fichier «Guide_tri_BRAX.pdf» \(4.8 MB\)](#)

DÉCHETS VERTS :

Valorisation des déchets verts : Vous pouvez facilement vous procurer un composteur, des 📄 [bulletins de commande](#) sont à votre disposition à la Mairie. Deux modèles vous sont proposés : Petit modèle à 15€ (plastique 320L et 400L en bois), et Grand modèle à 25€ (plastique 620L et 600 en bois).

Brûlage des végétaux : La circulaire du 18/11/2011 **interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers, dont les déchets verts**. "Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie"

Enlèvement des déchets verts pour les particuliers : Les déchets verts des particuliers sont ramassés par sacs «Bigbag» et les branchages en vrac par pince mécanique. Il s'agit de sacs de 1m3 qui sont déposés et ramassés à votre domicile par quantité de 3 uniquement.

Réservations à l'accueil de la mairie pour le coût de 10€, paiement par chèque à l'ordre du trésor public.

Tarifs et conditions d'utilisation:

- * 1 sac (1m³) : 5€ - PAS DE VRAC
- * 3 sacs (3m³) : 10€ + 2m³ de vrac maxi.
- * VRAC : 10€.

La totalité de la collecte ne peut excéder 5 m³, soit : 3 sacs remplis + 2 m³ de vrac. Si seulement 2 sacs sont remplis le vrac pourra être de 3 m³ maxi.

Attention pour le ramassage dans les chemins ou voies privées de la liste en pièce jointe, Toulouse Métropole n'assurera le service que si les Bigbag et déchets en vrac sont positionnés au début du chemin ou de la voie privée (même procédure que pour l'enlèvement des ordures ménagères et recyclages). A défaut, l'enlèvement ne sera pas effectué et les sacs seront facturés 70€ par sac pour non restitution.

• VOIES PRIVÉES - POUR COLLECTE DÉCHETS VERTS

Livraisons des sacs le :

- * lundi => collecte le mercredi
- * mardi => collecte le jeudi
- * mercredi => collecte le vendredi
- * jeudi => collecte le lundi
- * vendredi => collecte le mardi

Les déchets acceptés dans les sacs «bigbag» sont les résidus des tontes, de la taille de haies et d'arbustes, les feuilles mortes, les déchets floraux...

Les branchages en vrac sont à déposer à côté des sacs, à 50 cm de distance de votre clôture, et enlevés par pince mécanique. Ces branchages doivent mesurer 3 m au maximum et les troncs ne pas excéder 20 cm de diamètre.

Les déchets végétaux dans des sacs plastiques, les troncs et les souches d'arbres ne sont pas acceptés. Vous pouvez les déposer en déchetteries.

ENCOMBRANTS :

Calendrier de l'enlèvement des encombrants 2019, les mercredis :

| T1 | T2 | T3 | T4 |
|------------|----------|------------|-------------|
| 30 janvier | 24 avril | 31 juillet | 30 octobre |
| 27 février | 29 mai | 28 août | 27 novembre |

| | | | |
|---------|---------|-----------------|----------------|
| 27 mars | 26 juin | 25 septembre | 26 décembre |
|---------|---------|-----------------|----------------|

Inscription en mairie obligatoire en utilisant le formulaire ci dessous :

[📄 Formulaire de demande d'enlèvement](#)

ATTENTION : Seuls les objets tels que définis dans la liste ci dessous seront ramassés :

[📄 Encombrants pouvant être collectes par Toulouse Métropole](#)

Liste complète : [📄 Télécharger le fichier «DéfinitionEncombrant.pdf» \(107.5 KB\)](#)

Tout autre objet doit être apporté directement à la déchetterie ou pris en charge par un prestataire spécialisé.

CONTENEURS :

Demandes de conteneurs : pour toute demande de mise en place, changement de volume, remplacement en cas de vol ou détérioration et demande de réparation, merci de bien vouloir compléter et rapporter à la mairie le(s) formulaire(s) ci-dessous :

[📄 Attestation sur l'honneur de vol \(189.2 KB\)](#)

[📄 Demande de bac roulant pour les particuliers \(257.2 KB\)](#)

[📄 Demande de bac roulant pour les résidences collectives \(258.2 KB\)](#)

[📄 Demande de bac roulant pour les commerçants, artisans, industriels \(207.7 KB\)](#)

Une fois collectés les conteneurs ou bacs dédiés aux ordures ménagères ou au tri sélectif ne doivent pas stationner sur la voie publique.

COMPOSTAGE FACILE : Nouveau guide avec bulletin de réservation

Toulouse Métropole modifie son offre de composteurs. Les composteurs en plastique fournis jusqu'à présent sont remplacés par une gamme élargie de composteurs en bois, avec 3 contenances (au lieu de 2 proposées jusqu'à présent) : 300, 400 et 600 litres.

Ci-joint le nouveau guide "Compostage facile" avec bulletin de réservation : [📄 guide compostage](#)

En savoir plus : <https://www.toulouse-metropole.fr/missions/dechets/compostage>